

Présents : 3 CFDT, 2 CGT, 0 FO, 0 CFTC.

La production :

Les prévisions seraient **fortes** jusqu'à la fin de l'année **malgré** une petite **baisse de la demande** en Asie qui affecterait surtout les plastiques techniques.

Arrêts suite à sous effectifs dans les ateliers :

| | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 (à fin septembre) |
|-----------------|------|------|------|------------------------|
| Arrêt HMD brute | | | | ↘ |
| Arrêt HMD pure | | | | ↘ |
| Arrêt Sel N | | | | ↘ |
| Arrêt Polaris | | | | ↘ |

Comment peut-on obtenir ce résultat ? C'est en partie dû aux nombreux **changements d'équipes imposés** au personnel Rhodia et aux intérimaires... Les compteurs d'heures supplémentaires explosent. Le travail posté est déjà pénible et les heures supplémentaires **aggravent** la pénibilité !

Une autre question portait sur le nombre de personnes Rhodia/intérimaires et de Polyvalents/monovalent par poste : La direction n'a **pas** souhaité répondre... Qu'a-t-elle à cacher ? Pourtant la **solution** est **simple** : Des embauches, des formations pour améliorer les compétences, ... Bref, une bonne Gestion Prévisionnelle des Emplois.

Suppression des bons cadeaux licences sport adultes :

Cette décision fait suite à la **remarque** des contrôleurs URSSAF lors de leur dernière visite, nous informant que nous n'avions **pas le droit** de donner des bons d'achat pour ce **type d'événement** alors qu'ils n'ont fait aucune remarque lors de leurs **trois derniers contrôles** depuis 10 ans qu'existe cette mesure.

Prochain CE ordinaire : le jeudi 28 octobre

Paritaire Pénibilité PI du 29 septembre :

La direction a informé les organisations syndicales pour voir concrètement comment **appliquer l'accord** sur la plateforme. Il est à noter que **seule** la CFDT était **présente**, pourtant **non signataire** de l'accord groupe Rhodia.

Pour nous, ce n'était pas une **négociation** : La direction a proposé les éventuels postes qui seraient créés, recréés ou ré-internalisés pour permettre un dépostage en journée ou en 2X8.

Nous pensons que certains des postes proposés sont **également pénibles**. Quel va être **l'intérêt** pour les postés ?

L'émergence de ces nouveaux postes pourrait être une **bonne nouvelle** mais nous ne pouvons que **dénoncer** une fois de plus les plans de compétitivité qui vont à l'encontre d'une véritable gestion prévisionnelle des emplois...

D'autre part **aucun posté** sur Belle Etoile **n'est concerné** par un **départ anticipé** à 58 ans dans le cadre de l'accord...

Qu'en est-il du **temps de repos** et de **l'allégement des taches** de nuit qui réduiraient la pénibilité ?

Les astreintes à la dérive :

Rien ne va plus à propos des astreintes sur la plateforme : Les accords qui en précisait le contour sont de moins en moins **respectés**.

La CFDT demande à la direction de **clarifier** les périodes de repos en respectant les accords, la convention collective et le code du travail et rappelle que **toute modifications** concernant l'astreinte doit faire l'objet d'une **information/consultation** en CHSCT et en CE.

Nous rappelons aux salariés qu'il y a **danger** à négocier individuellement l'évolution de son astreinte.